



Municipalité de Rivière-Beaudette
Aux contribuables de la susdite municipalité
Avis public

Est par les présentes données par la soussignée, directrice générale, de la susdite municipalité que :

DÉROGATION MINEURE 2025-03

Conformément à la loi, la municipalité de Rivière-Beaudette informe la population que le conseil Municipal étudiera une demande de dérogation mineure concernant le lot 5 399 802 appartenant à 9340-5397 Québec inc. la nature de la dérogation mineure est de permettre l'installation d'un bâtiment de forme semi-circulaire à titre de bâtiment accessoire dans la zone IN-111.

Le conseil tient par la présente, à informer toutes personnes ou organismes intéressés, qu'ils pourront se faire entendre par le conseil lors de cette assemblée du 12 mai 2025 relativement à cette demande.

Donné à Rivière-Beaudette, ce 24^{ième} jour du mois d'avril, deux mille vingt-cinq.

Natasha Pagé,
Directrice générale